



impots dus pour fraude fiscale

Par **kobielachat**, le **02/08/2009** à **21:33**

j'ai été condamné pour fraude fiscale dans une affaire de fausses factures
le fisc me réclamait de l'argent
c'était en 1985 y a-t-il prescription au bout de ces années?
normalement à l'époque plusieurs patrons de services fiscaux m'ont dit avoir rangé le dossier
(dont dominique strausskahn qui m'a reçu à l'assemblée nationale)
de toutes façons tout ce que j'avais m'a été saisi et il ne me reste rien
merci de votre réponse

Par **suyenbop**, le **09/08/2009** à **09:31**

en principe toute condamnation doit être honorée.
disposez vous de documents de la part des services fiscaux, établissant que votre dossier est
classé et/ou des saisies opérées ?
voir aussi notre blog

Par **kobielachat**, le **09/08/2009** à **09:50**

merci de votre réponse
je sais que certains dossiers ont été supprimés grâce à l'intervention de dominique strauss-
khan qui m'avait reçue
et d'autre part quand j'ai ouvert un commerce en 1999, les impôts ont été interrogés et il a été
répondu que je ne devais rien
j'ai appelé un n° donné par legavox et un inspecteur des impôts m'a dit que si on ne me
réclamait rien c'est que je ne devais plus rien
êtes vous d'accord
merci de votre réponse

Par **suyenbop**, le **09/08/2009** à **10:20**

vous écriviez qu'un jugement vous condamne à payer. avez-vous été notifié de ce jugement
pour exécution ?
voir aussi notre blog

Par **kobielachat**, le **09/08/2009** à **10:44**

merci de me répondre aussi vite oui j'avais reçu la notification et c'est à partir de ça que je me suis battue pendant presque 10ans je suis passée à la télé avec un reportage racontant mon histoire avec 3 autres sujets sur des problèmes fscaux
allain Guilloux était mon avocat
depuis maintenant je n'ai plus aucune nouvelle on ne me réclame plus rien
et je pense que justement en remontant un commerce si il y avait encore des problèmes j'en aurai entendu parler et les huissiers se seraient présentés
ce n'est pas le cas les condamnations étaient en 1987 et nous sommes en 2009, est ce que 22ans n'est suffisant pour que l'on ne s'intéresse pas à moi
je reste persuadé que mes dossiers ont été rangés
j'attends votre avis bien sur
merci à l'avance

Par **suyenbop**, le **09/08/2009** à **11:14**

disposez vous d'un document établissant que vous ne devez plus rien ?
si oui, c'est parfait.
si non, il ne serait pas inutile d'en obtenir 1 : écrire au fisc en ce sens, à partir de vos contacts. 1 courriel est plus pratique et suffit si vous avez les coordonnées de vos contacts au fisc, facile à obtenir à priori.
à défaut vous n'êtes pas totalement à l'abri d'un rappel, avec intérêts.